



**AS/Pol/Inf (2010) 02**

11 mars 2010

Fpdocinf02\_10

## **Situation au Kosovo<sup>1</sup>**

Rapporteur : M. Björn von SYDOW, Suède, Groupe socialiste

**Note d'information du rapporteur sur sa visite au Kosovo  
(21-26 février 2010)**

---

<sup>1</sup> Toute référence au Kosovo mentionnée dans cette note, que ce soit à son territoire, ses institutions ou sa population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

## 1. Contexte

1. Ce rapport de mission résume les principales impressions et conclusions tirées de ma dernière visite que j'ai effectuée au Kosovo du 21 au 26 février 2010 (*voir le programme joint en annexe*).
2. Dans le cadre de la préparation de mon rapport sur la situation au Kosovo, j'ai précédemment été amené à entreprendre des visites d'information au Kosovo (2-5 février 2009), à Belgrade (8-9 juin 2009) et auprès des institutions de l'Union européenne à Bruxelles (25-26 novembre 2009).
3. Lors de ma deuxième visite au Kosovo, j'ai décidé de prêter plus particulièrement attention à certains aspects que j'estime prioritaires. Je vais inclure des conclusions plus détaillées de ma visite dans l'avant-projet de rapport que je présenterai à la Commission des affaires politiques lors de la partie de session d'avril 2010.

## 2. Prééminence du droit

4. A l'heure actuelle, le manque de respect de la prééminence du droit constitue le principal problème au Kosovo. Il affecte la vie quotidienne des gens ordinaires, quelle que soit la communauté à laquelle ils appartiennent. Il mine également la gouvernance, le fonctionnement du système politique et de l'administration, et ébranle la confiance de la population envers les institutions et celle du secteur privé. Il freine par ailleurs le développement économique puisque les investisseurs étrangers et locaux hésitent à engager des ressources dans de telles circonstances.

### 2.1. Corruption

5. La corruption est généralisée à tel point qu'elle peut être qualifiée d'endémique. Plusieurs de mes interlocuteurs ont indiqué que le phénomène était si profondément ancré dans la société qu'il convenait de multiplier les efforts de sensibilisation afin d'encourager la population à signaler les affaires de corruption. D'un autre côté, il n'est pas rare que de tels signalements, lorsqu'ils ont lieu, soient fondés sur des rumeurs ou relèvent de la calomnie.

6. En vue de lutter contre la corruption, l'Agence anti-corruption du Kosovo a été créée. Sa mission est triple :

- combattre la corruption, en :
  - effectuant *ex officio* ou à la demande d'une partie des enquêtes administratives sur d'éventuelles affaires de corruption, et en transmettant les dossiers au Bureau du Procureur du Kosovo pour examen approfondi et/ou ouverture d'une procédure judiciaire si les preuves sont suffisantes ;
  - élaborant des projets de lois en vue de compléter le cadre juridique dans ce domaine ;
  - développant un Plan d'action contre la corruption et en garantissant sa mise en œuvre ;
- prévenir la corruption, en :
  - examinant les déclarations patrimoniales des fonctionnaires de haut rang kosovars ;
  - soulevant les cas de conflit d'intérêts ;
  - consignant les cadeaux acceptés par les fonctionnaires ;
- assurer la formation des membres de la fonction publique au cadre juridique pertinent et organiser des campagnes de sensibilisation.

7. En deux ans de travail, (2007 et 2008 ; le rapport 2009 est en cours d'élaboration), l'Agence a ouvert 270 dossiers et en a transmis une centaine au Bureau du Procureur. Jusqu'à présent, seules quelques affaires mineures de corruption ont donné lieu à des poursuites judiciaires et – pour reprendre l'expression tant de fois entendue au Kosovo – « aucun gros poisson n'a encore été pris dans les filets ».

8. Malgré l'adoption de la Stratégie de lutte contre la corruption, le cadre législatif demeure incomplet. Plusieurs interlocuteurs ont, en particulier, déploré le manque de volonté des autorités kosovares pour adopter de toute urgence une nouvelle loi sur les achats publics.

9. Les actes de malversation dans la passation des marchés publics est une forme de corruption fréquente. Plusieurs agents de passation de marchés ont été jugés. Ils sont toutefois considérés comme les

maillons faibles de la chaîne et la responsabilité des actes de malversation incomberait en fait à des personnalités politiques qui ne laissent jamais de trace.

10. A l'heure actuelle, l'élaboration d'une nouvelle législation relative aux achats publics fait l'objet de discussions devant l'Assemblée du Kosovo. L'Agence anti-corruption participe aux débats et défend trois idées essentielles :

- rendre possible l'identification de la personne qui, au plan politique, est chargée de l'adjudication d'un appel d'offres donné ;
- mener un examen plus attentif des informations fournies par les entreprises concourant à un appel d'offres – informations, qui souvent, se sont avérées fausses ;
- introduire une clause sur le conflit d'intérêts.

11. L'Agence anti-corruption participe régulièrement aux réunions de structures similaires dans la région afin d'échanger des informations et des meilleures pratiques. Elle bénéficie du soutien de la Commission européenne au travers de plusieurs projets visant à renforcer l'expertise et le professionnalisme de son personnel.

## 2.2. *Système judiciaire*

12. Dans mon mémorandum sur la situation au Kosovo, j'ai déjà abordé les principaux problèmes affectant ce secteur. Dans le présent rapport de mission, je souhaiterais souligner certains aspects supplémentaires :

- le personnel du système judiciaire est peu motivé. Un simple fait peut aider à comprendre la situation : compte tenu de l'absence d'évolution de carrière durant les années de guerre et sous administration de la MINUK, la moyenne d'âge des juges dans les tribunaux municipaux (tribunaux de première instance de l'appareil judiciaire) est de 55 ans. Cette situation affecte leur motivation, leur souplesse d'adaptation à toute nouvelle législation et leur volonté d'abandonner certaines pratiques ;
- la grande majorité des affaires de corruption implique des membres du judiciaire (selon certains interlocuteurs, 80% des affaires) ;
- seul un tiers des juges en exercice a passé avec succès la procédure de contrôle déontologique, d'où le manque d'effectifs dans certains tribunaux ;
- la formation des juges déjà en exercice n'est pas appropriée.

13. Il convient de souligner spécialement la question des relations entre la composante Justice d'EULEX et les juges du Kosovo qui ne sont pas toujours simples. J'ai eu le sentiment que :

- la présence de juges d'EULEX déplaît du Kosovo qui n'apprécient pas leurs méthodes de travail ;
- la communication entre les juges du Kosovo et d'EULEX n'est pas bonne et ces derniers éprouvent des difficultés pour accéder aux informations pertinentes ou aux dossiers ;
- les juges d'EULEX reprochent la lenteur dont font preuve les juges du Kosovo pour accomplir leur travail. Pour cette raison, de nombreuses personnes passent jusqu'à deux ans en détention provisoire, après quoi les dossiers sont normalement transmis aux juges d'EULEX qui ont pour mission d'exercer des fonctions exécutives.

14. En outre, la mission EULEX est confrontée à certaines difficultés qui lui sont propres :

- le mandat de la mission de contrôler, guider et conseiller n'est pas simple à mettre en œuvre, compte tenu de la proportion entre la composante Justice d'EULEX et le personnel du système judiciaire du Kosovo : à Prizren, par exemple, le ratio entre les procureurs d'EULEX et leurs homologues kosovars est de 1 pour 17. Il est de ce fait difficile d'avoir un aperçu complet des affaires traitées ;
- il n'est pas facile de concilier le mandat de contrôler, guider et conseiller avec l'exercice de fonctions exécutives (ces dernières sont appliquées dans les affaires urgentes ou lorsqu'il est raisonnable de penser que la nature sensible d'une affaire soumettrait les juges du Kosovo à des pressions extérieures excessives, notamment dans les cas de corruption impliquant d'éminentes personnalités ainsi que dans les affaires de crimes de guerre) ;
- le travail des juges et procureurs d'EULEX est ralenti par la nécessité de faire appel à des interprètes ou des traducteurs, non seulement lors de la lecture des dossiers ou des auditions, mais aussi pour communiquer avec leurs collègues kosovars ;

- pour être en mesure de contrôler, guider et conseiller, le personnel d'EULEX doit être expérimenté. Toutefois, selon la procédure de recrutement actuelle, les personnes concernées sont prévenues très peu de temps avant leur affectation, ce qui fait que bon nombre des plus expérimentées ne se portent pas candidates ou refusent le poste. Il m'a été rapporté qu'il serait préférable qu'EULEX soit en mesure de dresser une liste de juges et procureurs auxquels la mission pourrait faire appel en cas de besoin.

15. La plus grande difficulté à laquelle est confrontée la composante Justice d'EULEX est cependant l'opinion publique. L'enrichissement rapide de certaines personnalités proches ou issues du pouvoir politique du Kosovo saute aux yeux de chacun. La société civile a fondé l'espoir que la mission EULEX s'attaquerait à ce type d'affaires de corruption de haut niveau ou d'implication dans des activités criminelles – en un mot, qu'elle parviendrait à « attraper dans ses filets de gros poissons ». Ce n'est toutefois pas encore le cas. Comme me l'ont appris des membres de la mission, des enquêtes sont en cours mais elles n'ont pas encore permis de réunir les preuves suffisantes pour prononcer des inculpations.

16. Lors de ma visite, j'ai rencontré des gens ordinaires qui ont exprimé leur déception et leur frustration devant les résultats obtenus par EULEX. Quelques-uns d'entre eux ont estimé que la mission se trompait d'objectif en s'occupant de certaines affaires criminelles de bas profil (telle que la mise en cause d'un leader du mouvement extrémiste *Vetevendosje* pour incitation à la violence lors d'une manifestation) au lieu de s'attaquer à des affaires exemplaires susceptibles d'envoyer à la société dans son ensemble le message clair que le temps de l'impunité est révolu. Les représentants de certains partis d'opposition ont également affirmé qu'EULEX avait délibérément choisi de ne pas nuire à la classe dirigeante actuelle du Kosovo.

17. Je regrette cette erreur de jugement quant au rôle d'EULEX, qui est une mission technique neutre vis-à-vis du statut du Kosovo, et dont l'objectif est de renforcer la prééminence du droit au Kosovo : il ne s'agit ni d'un tribunal international, ni d'une instance politique. Cependant, en dépit de son mandat et de sa nature, EULEX opère dans un environnement hautement politisé, ses actions ont des incidences politiques, sont passibles de manipulations politiques et soumises à analyse politique. J'étais de ce fait heureux d'apprendre qu'EULEX promeut activement la tenue de tables rondes et l'organisation d'autres échanges avec la société civile du Kosovo.

### **3. La situation de la communauté serbe**

18. Un an après ma dernière visite au Kosovo, j'ai été frappé de constater un changement au sein de la communauté serbe, avec un fossé grandissant entre les Serbes du Kosovo vivant au Nord et ceux installés au Sud de l'Ibar.

19. De plus en plus de Serbes du Kosovo vivant au Sud sont prêts à trouver un *modus vivendi* avec les autorités du Kosovo, à condition de bénéficier d'une autonomie la plus large possible et des normes les plus élevées concernant la protection des droits des minorités, y compris le droit de recevoir une éducation et de s'adresser à l'administration dans leur propre langue. L'augmentation inattendue du taux de participation des Serbes du Kosovo vivant au Sud aux élections locales du mois de novembre témoigne également de cette tendance.

20. Des Serbes vivant dans des enclaves dans le Sud m'ont affirmé ne rencontrer aucun problème de sécurité et être en mesure d'exercer leur liberté de circulation. Cependant, ils continuent d'être confrontés à de grandes difficultés : certaines d'entre elles sont partagées par toutes les communautés, par exemple le taux élevé de chômage et le système judiciaire peu digne de confiance ; d'autres leur sont spécifiques, telles que la non reconnaissance de leurs documents d'identité, et la discrimination perçue ou réelle. En tout état de cause, même si elles sont pacifiques, les communautés continuent de vivre séparément les unes des autres et leur degré d'interaction est négligeable.

21. A l'inverse, au Nord, la situation est tendue :

- les Serbes du Kosovo vivant au Nord continuent de juger ouverte la question du statut du Kosovo ;
- ils redoutent la Stratégie pour le Nord, initiée par les autorités du Kosovo en consultation avec le Bureau civil international (BCI), qu'ils considèrent comme une tentative de Pristina pour affirmer, de facto, son autorité illégale sur le Nord ;
- par ailleurs, les divergences politiques entre la majorité et les forces d'opposition à Belgrade (dont le gouvernement est une coalition entre le DS et les socialistes) et le Nord du Kosovo (dont les principaux partis sont le DSS et les radicaux) ont des répercussions au plan local :

- dans certaines municipalités clés du Nord, les nouveaux maires du parti DS ont été mis en place suite à des procédures exceptionnelles en remplacement de maires DSS ;
- les représentants DSS que j'ai rencontrés à Mitrovica-Nord déplorent que leurs voix ne soient pas suffisamment entendues à Belgrade, notamment au ministère pour le Kosovo-Metohija, et craignent que l'actuel gouvernement adoucisse sa position sur le Kosovo en gage de bonne volonté pour avancer sur la voie de l'intégration à l'UE.

22. J'ai également été frappé par le manque d'information de la communauté serbe, notamment au Nord. Je suis convaincu que l'accès de la communauté serbe à un large éventail de médias présentant des points de vue différents sur la situation au Kosovo pourrait jouer un rôle positif pour désamorcer les tensions et aider la population à prendre des décisions plus éclairées. A cet égard, j'encourage vivement le projet de l'Association des journalistes du Kosovo visant à promouvoir les échanges d'articles et de reportages entre journalistes de communautés différentes.

#### **4. Questions de propriété**

23. Les questions de propriété seront traitées en détail dans mon rapport sur la situation au Kosovo, car j'estime que la restauration des droits de propriété et les compensations financières pour la perte de propriétés sont des préalables indispensables au retour à la vie normale de la population.

24. Au cours de ma récente visite, j'ai été informé que l'Agence de la propriété au Kosovo (KPA), devait achever le traitement de l'ensemble des plaintes enregistrées (40.000) d'ici la fin de l'année 2011. Cette échéance tient compte d'un retard d'environ 6 mois lié à la nécessité de réexaminer un certain nombre de plaintes (jusqu'à 87%) dans lesquelles s'étaient produites des erreurs de notification : en raison du manque de coopération entre la KPA et l'Agence cadastrale du Kosovo, les indications physiques placées sur les parcelles pour matérialiser les droits de propriété suite aux décisions de la KPA ne correspondaient pas à l'emplacement exact des parcelles telles qu'inscrites au registre cadastral.

25. Un développement positif qui permettra d'améliorer la situation des Serbes du Kosovo déplacés en Serbie est la conclusion d'un mémorandum d'accord entre l'Agence de la propriété au Kosovo et le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux réfugiés (HCR) à Belgrade. Selon ce mémorandum, le HCR convient de transmettre à la KPA au Kosovo les informations et les preuves documentaires présentées par les Serbes du Kosovo à Belgrade, afin de finaliser les décisions sur les plaintes liées aux propriétés. Ce mémorandum d'accord – qui n'a pas encore été conclu pour l'heure – aiderait à contourner les difficultés nées de la décision des autorités serbes de fermer le bureau de la KPA à Belgrade, suite à l'entrée en vigueur de la Constitution du Kosovo et au transfert de la KPA sous l'autorité du Représentant civil international.

#### **5. Les médias**

26. L'influence politique sur les médias est un problème majeur.

27. D'abord, la presse ne peut assurer sa pérennité par ses seules ventes (selon des estimations de l'Association des journalistes du Kosovo, chaque quotidien tire environ à 3000 exemplaires par jour, à un prix unitaire de 20 cents). La presse est donc fortement tributaire de la publicité comme source de financement. Cependant, cette situation affecte leur indépendance éditoriale car quasiment toutes les publicités sont des offres d'emploi publiées par le gouvernement, en sa qualité de premier employeur du Kosovo. En moyenne, les quotidiens consacrent un tiers de leurs pages à la publicité. D'où une situation d'autocensure généralisée, dans laquelle les journalistes et les rédacteurs évitent de se montrer trop critiques à l'égard du gouvernement et des institutions par crainte de perdre leur principale source de financement.

28. Un problème plus spécifique affecte l'indépendance du radiodiffuseur public, la RTK. La RTK était financée par des redevances télévisuelles collectées en même temps que les factures d'électricité. Cette forme de financement était stable et garantissait l'indépendance de la RTK. Cependant, en novembre 2009, la Cour constitutionnelle a jugé cette procédure contraire à la Constitution. De ce fait, le financement par les redevances télévisuelles a pris fin. Désormais, la RTK est financée par le budget ordinaire du Kosovo, jusqu'à ce qu'une autre source de financement soit trouvée. Il va sans dire que cette solution affecte l'indépendance du radiodiffuseur public.

29. Des problèmes complémentaires ont été portés à mon attention, notamment :

- le manque de compréhension, au sein de la classe politique, du rôle d'un radiodiffuseur public et la confusion avec le concept de « radiodiffuseur d'État » ;
- la pression politique exercée sur l'ancien Conseil d'administration de la RTK, dont plusieurs membres éminents ont été contraints de démissionner ;
- la méconnaissance du secteur des médias parmi les membres du Conseil d'administration nouvellement élu de la RTK.

## 6. La situation des femmes

30. Au Kosovo, plusieurs ONG de femmes se montrent actives. A l'Assemblée du Kosovo, un groupe informel de parlementaires femmes a été créé. Elles se plaignent toutes du modèle patriarcal de la société kosovare et de la difficulté pour les femmes de faire entendre leur voix. Certains représentants d'ONG ont souligné que la présence internationale au Kosovo, notamment la MINUK, n'a pas déployé beaucoup d'efforts pour promouvoir l'égalité des genres et a même parfois montré le mauvais exemple. Je crois fortement que les femmes au Kosovo peuvent apporter une contribution à la réconciliation entre les communautés et au renforcement du caractère démocratique des institutions.

31. Bien que du point de vue juridique, l'égalité des genres et la non-discrimination fondée sur le genre soient reconnues, la mise en œuvre de la loi est une autre affaire. La situation des femmes est particulièrement délicate dans les zones rurales. Rares sont les femmes à bénéficier d'une indépendance financière ou à être propriétaires de leur lieu de résidence. Par ailleurs, elles sont défavorisées en matière d'héritage. Dans ces circonstances, même victimes de violences domestiques, elles sont peu enclines à divorcer, d'autant qu'en règle générale la garde des enfants est confiée au père.

32. Pour l'heure, environ 1000 cas de violence domestique ont été signalés à la police, mais ce n'est certainement que la partie visible de l'iceberg.

33. Les femmes qui ont été victimes de la traite rencontrent de graves difficultés de réinsertion dans la société : la prostitution jette sur elles un lourd discrédit social ; il n'existe par ailleurs pas de programmes ou de mesures sociales visant à aider ces femmes.

## 7. Conclusions

34. La mission a renforcé ma conviction que le Conseil de l'Europe devrait s'impliquer davantage au Kosovo. Tout en poursuivant ses travaux en matière de protection du patrimoine culturel et religieux et d'éducation, le Conseil de l'Europe devrait jouer un rôle proactif en offrant son expertise dans ses domaines d'excellence : la démocratie, la prééminence du droit et les droits de l'homme avec une priorité absolue pour la prééminence du droit.

35. C'est pourquoi, je recommanderai dans mon rapport sur la situation au Kosovo que :

- les Etats membres du Conseil de l'Europe adoptent une démarche résolue de « *diversité sur le statut mais d'unité sur l'engagement* » en ce qui concerne le Kosovo ;
- le Comité des Ministres entreprend des activités visant à améliorer la prééminence du droit, lutter contre la corruption et la criminalité économique et renforcer le système judiciaire au Kosovo ;
- soient définies de nouvelles modalités garantissant la reprise des travaux du Comité pour la prévention de la torture (CPT) et du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. En effet, l'Accord signé en 2004 entre le Conseil de l'Europe et la MINUK pour assurer le travail de ses organes au Kosovo pourrait nécessiter une mise à jour à la lumière de la nouvelle situation sur le terrain (les changements dans les fonctions de la MINUK et le déploiement de l'EULEX) ;
- l'on étudie avec attention les moyens d'étendre au Kosovo l'application d'autres mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe ;
- soit poursuivie la réflexion sur les moyens de mettre en œuvre des activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de la liberté des médias, de l'égalité des genres et de la lutte contre la traite des êtres humains au Kosovo.

36. Mon opinion demeure qu'au vu des défaillances observées dans le fonctionnement des institutions démocratiques au Kosovo, l'Assemblée parlementaire pourrait vouloir entamer un dialogue avec les représentants des forces politiques élues à l'Assemblée du Kosovo sur des questions d'intérêt commun, en tenant compte des préoccupations et des intérêts légitimes de la Serbie.

## **Annexe 1 - Programme de la visite (21-26 février 2010)**

### **21 février : Pristina**

- 19.00:21.00 Dîner de travail avec la participation de :
- Mme Orsolya Szekely, Chef du Bureau du Conseil de l'Europe
  - Mme Ingrid Johansson, Chef de la mission diplomatique suédoise
  - M. Yves de Kermabon, Chef de mission, EULEX
  - M. Michael Giffoni, Ambassadeur d'Italie, Représentant de l'UE pour le Nord
  - M. Nuno Luzio, Haut responsable de la politique, OSCE
  - M. Dmitry Shlapachenko, Bureau des affaires politique, MINUK
  - M. Andrew Ginsberg, HCR

### **22 février : Pristina**

- 09:00-09:30 M. Hasan Preteni, Chef de l'Agence anti-corruption
- 09:40-10:20 M. Hajredin Kuqi, Vice-premier ministre
- 10:30-11:00 M. Jakup Krasniqi, Président de l'Assemblée du Kosovo
- 12:00-12:30 M. Sami Kurteshi, Médiateur, et des membres de son Bureau
- 12:45-13:15 M. Xhevat Azemi, Directeur, et M. Scott Bowen, Directeur adjoint, Agence de la propriété au Kosovo
- 14:00:14:30 M. Fatmir Sejdiu, Président
- 15:00: 16:00 Table ronde avec les Chefs des composantes d'EULEX
- 16:15-16:50 Mme Lirije Osmani, Présidente par intérim du Conseil judiciaire du Kosovo
- 17:00-17:30 M. Ramush Haradinaj, Alliance pour l'avenir du Kosovo
- 17:40-18:10 Mme Mimoza Kusari-Lila, Alliance pour un nouveau Kosovo
- 18:30-19:00 M. Pieter Feith, Représentant spécial de l'UE

### **23 février : Leposavic, Mitrovica et Vuciturn**

#### **Leposavic**

- 09:10-09:40 Rencontre de rapatriés albanais de retour au Kosovo dans le village de Kosutovo

#### **Mitrovica**

- 11:20-12:15 Réunion avec des représentants de partis politiques à Mitrovica Nord

12:30-13:00 Réunion avec des juges et des procureurs d'EULEX au Tribunal de district de Mitrovica Nord

13:10-13:40 Réunion avec la police d'EULEX à Mitrovica Nord

14:30-15:00 Visite à Roma "mahalla"

### **Vuciturn**

15:20-16:00 Réunion avec les juges du tribunal municipal

16:30- 17:30 Visite du village de Banjska

### **24 février : Lipjan, Gracanica, Pristina**

08:30-09:00 Réunion avec les autorités locale : M. Shukri Buja, maire et des membres du Conseil municipal

09:10-09:40 Visite de Rubovc et réunion avec des Serbes du Kosovo

### **Gracanica**

10:20-10:50 Réunion avec M. Mihailo Scepanovic, Parti national serbe (SNS)

10:55-11:30 Réunion avec le Bureau local de l'OSCE

11:40-12:10 Réunion avec des Serbes retournés au Kosovo

12:20- 12:50 Réunion avec Mme Rada Trajkovic, Présidente du Conseil d'Administration du Conseil national serbe

### **Pristina**

15:00-16:00 Réunion avec le Caucus des femmes de l'Assemblée du Kosovo

16:15-17:00 Réunion avec des membres de la Commission indépendante des médias

17:15-18:00 Réunion avec Mme Vjosa Dobruna, ancienne Présidente du Conseil d'administration de la Radio Télévision du Kosovo (RTK)

18:10-18:40 Réunion avec les directeurs d'ONG de femmes  
« Aureola »,  
« Coalition des femmes du Kosovo »,  
« Women for Women »

### **25 février : Mamusa, Prizren, Pristina**

#### **Mamusa**

09:00-09:30 Réunion avec M. Abdyl Hadi Krasniqi, adjoint au maire

#### **Prizren**

09:50-10:20 M. Ramadan Muja, maire, et des membres de l'assemblée municipale

10:50-11:50 Réunion avec le Bureau de la mission EULEX Justice et Police

**Pristina**

15:00-16:00 M. Mentor Shala, Association des journalistes professionnels du Kosovo

16:00-17:00 Conférence de presse

17:15-17:45 Réunion avec M. Andy Sparkes, Ambassadeur britannique et Président du Conseil de supervision de l'Agence du Kosovo de la propriété

17:50-18:20 M. Sylejman Shaqiri, Président de la RTK

18:40-19:20 M. Peter Mossop, Administrateur du Programme Kosovo, ONG, Défenseurs des droits de l'homme

**26 février : Prevala**

10:00-10:30 Exposé aux étudiants de l'Institut d'études politiques de Pristina

## Annexe 2 – Communiqué de presse

25/02/2010

Questions politiques

### **Kosovo\* : « La prééminence du droit est nécessaire, quelle que soit la communauté à laquelle on appartient », selon le rapporteur de l'APCE**

Strasbourg, 25.02.2010 – « Il y a au Kosovo plus de deux millions d'Européens. Il leur faut, quelle que soit la communauté à laquelle ils appartiennent, prééminence de droit, bonne gouvernance et respect des droits de l'homme », a déclaré aujourd'hui Björn von Sydow (Suède, SOC), rapporteur de la Commission des questions politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) au terme de la visite de cinq jours qu'il a effectuée au Kosovo.

« Au cours de cette visite qui m'a conduit d'un bout à l'autre du Kosovo, j'ai rencontré des gens ordinaires, de toutes les communautés. Tous ont appelé mon attention sur la corruption généralisée, l'absence d'une justice digne de confiance et la piètre application du droit. Cette situation mine la gouvernance, affecte la confiance de la population envers les pouvoirs publics et compromet la perspective d'un développement économique du Kosovo, puisque les investisseurs internationaux hésitent à engager des ressources ici », a-t-il souligné.

« Un Kosovo véritablement européen exige la pleine participation de toutes ses communautés. Au plan politique, la participation accrue des Serbes du Kosovo dans le Sud aux élections locales de novembre représente un grand pas en avant », a observé le rapporteur.

« A ce jour, 33 des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ont reconnu le Kosovo en tant qu'Etat indépendant et souverain. Ce clivage ne doit pas empêcher l'Organisation de déployer un large éventail d'instruments au Kosovo dans l'intérêt de toutes les communautés et d'étendre ses activités dans le domaine des droits de l'homme et de la prééminence du droit », a-t-il ajouté.

« Dans mon rapport, j'examinerai les possibilités d'établir le dialogue entre l'APCE et les forces politiques représentées à l'Assemblée du Kosovo, afin d'aider à améliorer le fonctionnement des institutions démocratiques du Kosovo. J'espère que ce rapport sera débattu en juin lors de la session plénière de l'APCE (21-25 juin 2010) », a indiqué M. von Sydow en conclusion.

Contact : Nathalie Bargellini, Division de la Communication de l'APCE  
Portable : +33 (0)6 65 40 32 82

-----  
\* Toute référence au Kosovo dans le présent texte, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.